



Date de la convocation : 7 septembre 2011
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 12

Le 22 septembre 2011 à 16 heures,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

Assurance groupe, recours contre tiers responsable

Étaient présents : MM AUBAN, CASSETTA, COMET, FERRES, IZARD, KELHETTER, MASFARNE, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT, RUMEBE.

Étaient absents ou excusés : MMES PEREZ et GIBERT, MM PARERA, SICARD, SABATHE et STRAMARE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
M KELHETTER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1959 relative aux actions en réparation civile de l'Etat et de certaines autres personnes publiques,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 57,

Vu la loi n°85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation; articles 29 et 32,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 11 juin 2008 déposée en préfecture le 24 juin 2008 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau et notamment « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tout type de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public » ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, relatif à l'accident de trajet dont a été victime un agent du SDEHG le 16 mars 2010, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents :

- De mandater la Société Dexia DS Services dont le siège social est situé Route de Creton, 18110 VASSELAY, afin d'exercer pour le compte du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne le recours amiable ou judiciaire contre tiers responsable et lui donner pouvoir pour encaisser les sommes recouvrées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le mandat de gestion correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du syndicat le **06 OCT 2011**